

Mèze, le 26 septembre 2002

AG/CB-N° 3376

Monsieur Michel BARNIER
Commissaire Européen Chargé de la Politique
Régionale
Commission Européenne
200, rue de la loi
B 1049 BRUXELLES

Monsieur le Commissaire,

Je me réjouis de l'initiative que la Commission a prise de proposer la création d'un fonds de solidarité en cas de désastres naturels, technologiques et environnementaux majeurs dans l'Union européenne.

Comme vous le savez, le Sud de la France a été sérieusement touché par les inondations de cet été et je suis fort intéressé de connaître les mesures que la Commission va entreprendre à ce sujet, en particulier pour ce coin de l'Europe.

Je souhaiterais que vous puissiez m'éclairer sur différents points :

- Quand le Fonds de Solidarité deviendra t-il finalement opérationnel en cas d'approbation rapide de votre proposition par le Parlement et le Conseil ?
- Allez-vous faire une re-programmation des fonds structurels destinés à la France qui n'ont pas été utilisés comme prévu en faveur des zones sinistrées - cela permettant de compenser et intégrer les mesures à financer par le fonds de solidarité ?
- Combien d'argent sera mis à disposition au total pour le Sud de la France pour restaurer les zones sinistrées ?
- Allez-vous mettre en place un critère de conditionnalité pour que les bénéficiaires de l'aide mettent en marche des mesures préventives pour que les désastres ne se répètent plus ?

Je tiens particulièrement à ce dernier aspect car les désastres sont souvent le résultat d'une mauvaise gestion du territoire au désavantage des écosystèmes et des rivières ainsi que des populations.

En outre, des leçons sont à tirer des récentes inondations torrentielles dans le Gard et qui affectent de façon brutale les régions méditerranéennes. Selon les premières évaluations, on peut penser que les efforts sur le plan européen et même euro-méditerranéen pourraient porter sur les plans suivants :

- Prévention des risques d'inondation à partir :
 1. d'une politique adaptée d'aménagement du territoire : conservation des obstacles naturels, conservation des haies, ouvrages écrêteurs de crues, etc..
 2. d'un réseau de veille et d'expertise visant la mise en place de service de prévision des crues basées sur le renforcement des services actuels d'annonce des crues
- Renforcement de la mise en place d'un réseau de télécommunication fiable entre les services de prévision de crues et les autorités locales et régionales en utilisant les nouvelles technologies de communication, d'information telles que développées dans le programme EDRIM (*Electronic Discussion Group for Risk Management*), sorte d'Intranet sécurisé (Accord EUR-OPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe),
- Information des populations à partir du développement de radio sur les risques dans l'esprit du projet IRIS « *système d'information sur les risques* » (voir annexe) qui sera présenté par la France lors de la réunion ministérielle des 3 – 4 octobre prochains à Bandol, présidée par M. Nicolas Sarkozy (voir Ordre du Jour ci-joint).

Je pense que ces initiatives pourraient être engagées sur un plan pilote dans le cadre d'un réseau euro-méditerranéen et je m'y intéresse en tant que rapporteur de MEDA. Déjà, les autorités du Bassin de l'Arno en Italie, le Gard en France, la région de Murcia en Espagne et la Wilaya d'Alger ont fait part de leur intérêt pour prendre part à un tel projet.

Monsieur le Commissaire, connaissant votre engagement personnel sur ce sujet, je souhaiterais que vous puissiez prendre en considération ces différentes propositions et je me tiens à votre disposition dans ce sens.

Dans l'attente, je vous prie de croire, **Monsieur le Commissaire**, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves PIETRASANTA